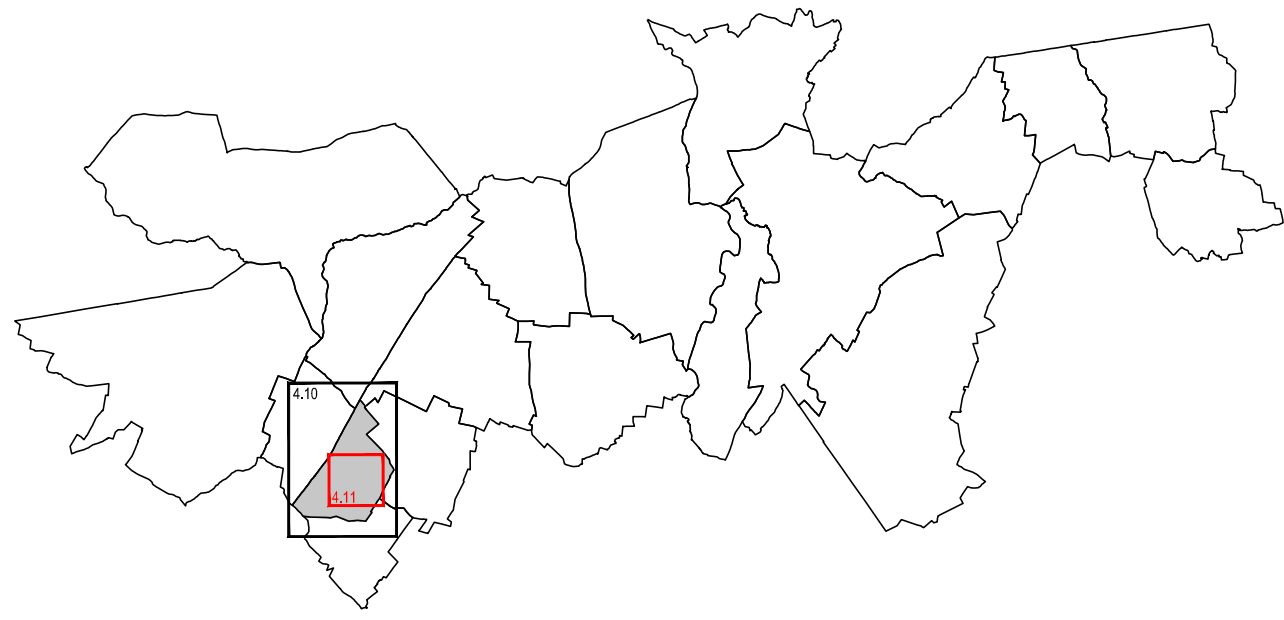


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE  
Mignères  
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Arrêté le 27 mai 2021
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

**Légende :**

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

**Éléments du paysage à préserver**

**Patrimoine architectural :**

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Eglise
- Portail/Porche
- Élément architectural
- Croix
- Pigeonnier

**Patrimoine naturel :**

- Haie
- Alignement d'arbres

**Emplacement réservé**

Objet	Bénéficiaire
M1	Extension du cimetière Commune

